



## Délai pour débarasser un garage

Par **langlois666**, le **04/12/2010** à **16:56**

Bonjour,

Mon bailleur m'a fait passer par LRAR reçue le 2 novembre un courrier du syndic en date du 22 octobre, lui demandant de débarrasser, sous 1 mois, des encombrants situés sur ma place de parking.

Ce que j'ai fait puisqu'il m'appartenait de le faire, même si cela a pris un peu de temps. je n'ai pas confirmé au bailleur que cela a été fait.

D'ailleurs quel est le délai qui s'appliquait à moi :

- 1 mois à partir du 22 octobre
- 1 mois à partir de la LRAR

Faut-il confirmer que cela a été fait ?

Cordialement,

Par **mimi493**, le **04/12/2010** à **20:29**

C'est fait, donc vous n'avez rien à justifier.

Par **langlois666**, le **05/12/2010** à **08:30**

Bonjour,

Vous êtes sûr ? Au moins pour le fait que je n'ai pas placé moi-même les objets qui y étaient et ...que quelqu'un peut en remettre plus tard.

Cordialement

Par **mimi493**, le **05/12/2010** à **12:13**

Vous avez la jouissance de cette place donc à vous de faire le nécessaire